

Espaces Verts - Parc de la Maison de la Famille - Convention avec l'UDAF

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dès son installation en 1989 dans ses nouveaux locaux de la rue de la Famille, l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) a entrepris avec la Ville des démarches en vue de mettre à disposition des habitants des Cras son parc d'une superficie d'environ 1 ha.

Une convention a été négociée dans le cadre de l'article L 130.5 du Code de l'Urbanisme.

Elle a reçu l'accord du Conseil d'Administration de l'UDAF et de la Commission Municipale de l'Environnement.

Cette convention permettra d'offrir un lieu de détente aux habitants du quartier des Cras, particulièrement défavorisés en espaces verts publics.

En contrepartie de son ouverture au public, la Ville s'engage à prendre en charge l'entretien courant de ce parc.

Sur proposition unanime de la 9^{ème} Commission, le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Député-Maire à signer la convention liant la Ville à l'UDAF pour l'ouverture au public du Parc de la Maison de la Famille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.